



Laissez-passer congolais entre la france et le brésil

Par **krrystov**, le **19/06/2009** à **16:59**

Bonjour,rrnCas d'école...rrnAttendu qu'un dysfonctionnement national en République Démocratique du Congo handicape l'émission de passeports et de visas, l'ambassade à Paris délivre des laissez-passer. Est-ce qu'un ressortissant congolaisrrrésidant en France peut voyager au Brésil et en revenir sans souci au départ de la France et pour un retour vers la France, muni de ce seul laissez-passer et de sa carte de séjour?rrnrrnMerci d'avance.